ami part de là, transforme la situation du tout au tout et parle de l'institution d'un organisme pour l'imposition d'un blocus financier.

M. QUELCH: J'admets facilement avec le ministre que cette proposition n'établit pas une force policière internationale; elle stipule simplement que, si une force policière internationale est établie, cette union serait l'endroit tout indiqué pour le dépôt de l'argent qui servira au paiement du salaire des membres de ladite force. Elle ajoute en conclusion que l'on aurait là un excellent moyen de mettre le blocus financier en vigueur. A mon sens, on songe à créer une force policière internationale dans le but exprès de créer un blocus financier. Dès que vous aurez une force policière, il sera facile de l'employer à cette fin. En d'autres termes, elle pourra être utilisée pour exercer une certaine pression sur certaines nations.

L'hon. M. ILSLEY: Il semble impossible de faire comprendre à mon honorable ami que la force policière ne sera pas créée dans le but d'imposer les désirs de l'union de compensation. La force policière internationale serait organisée pour une tout autre fin. Je ne défends pas la proposition de lord Keynes, car je n'ai pas à le faire, mais je n'aime pas qu'on représente à faux une proposition.

M. QUELCH: Je n'attaque pas ce projet d'institution pour la raison que c'est une force policière internationale; je souligne simplement le fait qu'il mentionne que si une telle force est créée, elle servira aux fins d'un blocus financier.

M. le PRÉSIDENT: J'ai dit tout à l'heure que l'honorable député avait parlé durant quarante minutes. Il est vrai que dans l'intervalle le ministre des Finances a parlé, mais je ne crois pas que nous respectons le sens de l'article 58 du Règlement si nous accordons à un honorable député tout le temps qu'il désire simplement parce qu'il a été interrompu. L'article 58 du Règlement dit:

Les opérations des comités pléniers sont soumises aux mêmes règles que les opérations de la Chambre, excepté pour ce qui concerne l'appui des motions et la restriction apportée au nombre de fois qu'îl est permis de prendre la parole.

Cela deviendrait une farce s'il fallait qu'un honorable député parle pendant quarante minutes, reprenne son siège et, après qu'un autre député aurait posé une question, fasse un autre discours de quarante minutes. De nouveau, je répète que d'autres députés désirent parler sur le crédit devant le comité.

[L'hon. M. Ilsley.]

M. QUELCH: Puis-je terminer mes remarques par une courte déclaration. M. Bruce a fait remarquer en 1935 que l'étalon-or apporterait la prospérité à l'univers et voici ce que M. Churchill avait à dire en 1932:

Quand j'ai été incité par plusieurs arguments et plusieurs puissances de retourner en 1925 à l'étalon-or, j'ai reçu l'assurance des autorités les plus compétentes,—et nos experts sont des hommes d'une grande valeur et d'une intégrité et d'une sincérité indiscutables,— que nous nous ancrions dans la réalité et la stabilité; j'ai donc accepté leur avis. J'assume en mon nom et au nom de mes collègues d'autrefois tout blâme et toute responsabilité qui pourraient résulter du fait d'avoir accepté leur avis. Mais qu'est-il survenu? Nous n'avons eu ni réalité ni stabilité. Depuis, le prix de l'or a augmenté de plus de soixante-dix pour cent. Cela ressemble à une mesure de douze pouces qui se serait étendue à 19 ou 20 pouces; ou à une livre avoirdupois qui pèserait soudainement 23 ou 24 onces plutôt que... combien est-ce?—16 onces. Constatez tout ce que cela signifie pour des gens qui ont été contraints de remplir leurs contrats à cette échelle rallongée de façon arbitraire.

Et, plus loin:

La nouvelle députation aux Communes comprend un grand nombre de nouveaux et jeunes législateurs. Je leur confie ce problème comme la plus grande question du siècle.

M. JAQUES: Je désire ajouter quelques mots à ce que vient de dire l'honorable préopinant. Il a fait, comme à son ordinaire, une critique utile des questions financières. Je désire aborder cette question d'un point de vue différent et, quelles que puissent être les apparences, je vous prie de croire que je ne m'éloigne pas du sujet. Il s'agit ici d'un projet d'une portée mondiale et l'on ne saurait étudier une telle question sans essayer d'exposer le point de vue de l'univers. Qu'il me soit permis de remonter quelques mois en arrière, de revenir au 1er avril, alors qu'un article paraissait dans le Citizen d'Ottawa, sous le titre "Nouvel organisme pour diriger les affaires". Je cite:

Dans son discours devant la succursale d'Ottawa de la Ligue de la Société des Nations. M. B. K. Sandwell de Toronto, a prédit la création d'un organisme supranational ayant les pouvoirs de régler les questions d'immigration, de ressources nationales, de traitement des minorités, de répudiation des dettes, de finances et autres.

J'ai alors signalé ces paroles à l'attention de la Chambre et demandé si, de l'avis du Gouvernement, elles n'étaient pas séditieuses. Tout de suite, j'ai eu contre moi les journaux qui me traitaient de fasciste, d'idiot, de propagandiste antisémite, d'individu qui se bourrait le crâne d'inepties telles que le Protocole de Sion et le théorème A plus B du major Douglas; ils allaient même jusqu'à confondre les deux. Je suis resté tout surpris de la renommée que je m'étais assurée, si facilement dirais-je, mais voici ce que le Citizen d'Ottawa